

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE BORDEAUX MÉTROPOLE POUR LE PROJET BAHIA À TALENCE

Le public est informé que, par arrêté du président de Bordeaux Métropole, en application des dispositions du code de l'urbanisme, l'intérêt général du projet BAHIA à Talence et la mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme (PLU) de Bordeaux Métropole qui en est la conséquence seront soumis à enquête publique pendant une période de 32 jours échelonnée du

MARDI 23 AVRIL 2019 AU VENDREDI 24 MAI 2019 INCLUS

Le projet BAHIA concerne le regroupement de l'Hôpital d'instruction des armées Robert Piqué et de la Maison de santé protestante Bagatelle sur le site de cette dernière à Talence. La réalisation de ce projet d'intérêt général implique la démolition partielle d'un bâtiment qui fait l'objet d'une protection patrimoniale dans le PLU, ce qui nécessite au préalable la mise en compatibilité du PLU.

Bordeaux Métropole, domiciliée esplanade Charles de Gaulle 33045 Bordeaux cedex, est l'autorité compétente. Bordeaux Métropole est l'autorité chargée d'ouvrir et d'organiser l'enquête publique ainsi que le siège de l'enquête publique. Toute information relative à cette enquête publique pourra être demandée auprès du service planification urbaine de la Direction de l'Urbanisme de Bordeaux Métropole au 05 33 89 56 56. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Bordeaux Métropole.

Le dossier d'enquête publique contient les informations environnementales en lien avec le projet de mise en compatibilité du PLUi. Le projet opérationnel et le projet de mise en compatibilité du PLU de Bordeaux Métropole ont fait l'objet d'une évaluation environnementale qui est intégrée dans le dossier présenté à l'enquête publique. L'avis émis par l'autorité environnementale est joint au dossier d'enquête publique.

Au terme de l'enquête publique, le conseil de Bordeaux Métropole se prononcera par délibération sur l'intérêt général du projet et approuvera la mise en compatibilité du PLU.

L'enquête publique se déroulera dans les locaux de Bordeaux Métropole situés Bâtiment Laure Gatet, 41 cours du maréchal Juin à Bordeaux et dans les mairies des communes de Bègles (PST 77 rue Calixte Camelle), Talence et Villenave d'Ornon.

Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra consulter le dossier dans les lieux précités, sur le site internet de Bordeaux Métropole www.participation.bordeaux-metropole.fr ainsi que sur un poste informatique mis à sa disposition dans le Bâtiment Laure Gatet, 41 cours du maréchal Juin à Bordeaux.

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet dans les locaux précités des communes de Bègles, Talence et Villenave d'Ornon aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, à Bordeaux Métropole (Bâtiment Laure Gatet, 41 cours du maréchal Juin à Bordeaux) et de façon dématérialisée sur le site www.participation.bordeaux-metropole.fr en activant le bouton « Donner votre avis » du 23 avril 2019 à partir de 9 h jusqu'au 24 mai 2019 à 17 h. Les observations et propositions transmises par voie dématérialisée seront consultables sur le site www.participation.bordeaux-metropole.fr.

Les observations et propositions pourront être adressées par correspondance, avant clôture de la consultation le 24 mai 2019, à madame la commissaire enquêtrice à l'adresse de Bordeaux Métropole (Direction de l'Urbanisme), esplanade Charles de Gaulle 33045 Bordeaux cedex, siège de l'enquête publique, pour être annexées au registre d'enquête de la Métropole où elles seront consultables, ainsi que sur le site www.participation.bordeaux-metropole.fr.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Bordeaux Métropole (Direction de l'Urbanisme) dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Par ordonnance du 1er octobre 2018, monsieur le président du Tribunal Administratif de Bordeaux a nommé Madame Caussé Anne-Marie comme commissaire enquêtrice.

La commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public en mairies de :

**Bègles : le vendredi 26 avril 2019 de 15 h à 17 h
le mercredi 15 mai 2019 de 13 h 30 à 15 h 30**

**Talence : le jeudi 2 mai 2019 de 10 h à 12 h
le lundi 13 mai 2019 de 17 h à 19 h**

**Villenave d'Ornon : le mardi 7 mai 2019 de 10 h à 12 h
le samedi 18 mai 2019 de 10 h à 12 h**

Bordeaux Métropole : le vendredi 24 mai 2019 de 10 h à 12 h

A l'issue de l'enquête publique, la commissaire enquêtrice rendra son rapport et ses conclusions. Il pourra en être pris connaissance à Bordeaux Métropole, en mairies de Bègles, Talence et Villenave d'Ornon et sur le site internet de Bordeaux Métropole www.participation.bordeaux-metropole.fr pendant la durée d'un an.

A Bordeaux, le 5 avril 2019
Patrick Bobet
Président de Bordeaux Métropole